



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5499^e séance

Dimanche 30 juillet 2006, à 20 h 30
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de La Sablière	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Biaboroh-Iboro
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Pereyra Plasencia
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Salaita
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Mlynár

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 20 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : En application de la décision prise à la 5498^e séance, tenue plus tôt aujourd'hui, je salue la présence des représentants d'Israël et du Liban à la table du Conseil, conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare extrêmement choqué et bouleversé par le bombardement d'un immeuble résidentiel par les Forces de défense israéliennes à Cana, dans le Sud-Liban, qui a entraîné la mort de dizaines de civils, pour la plupart des enfants, et blessé de nombreuses autres personnes. Il présente ses plus profondes condoléances aux familles des victimes et au peuple libanais.

Le Conseil de sécurité déplore vivement la perte de ces êtres innocents et la mort des civils dans le présent conflit et prie le Secrétaire général de lui rendre compte dans une semaine au plus tard des circonstances de ce tragique incident.

Le Conseil de sécurité se déclare préoccupé par la menace d'une escalade de la violence qui aggraverait encore la situation humanitaire, appelle à la cessation de la violence et souligne l'urgence d'un cessez-le-feu durable, permanent et viable.

Le Conseil de sécurité se déclare à nouveau extrêmement préoccupé par les pertes en vies humaines et les souffrances subies par les populations libanaise et israélienne, la destruction généralisée des infrastructures civiles et le nombre accru de personnes déplacées.

Le Conseil de sécurité demande instamment à toutes les parties d'autoriser un accès immédiat et sans restriction à l'aide humanitaire.

Le Conseil de sécurité déplore tous les actes dirigés contre le personnel des Nations Unies et demande que la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel et des locaux des Nations Unies soient pleinement respectées.

Le Conseil de sécurité se déclare déterminé à travailler sans plus tarder à l'adoption d'une résolution pour régler durablement la crise, en s'appuyant sur les initiatives diplomatiques en cours.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/35.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 35.